

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Dimanche 28 Mai 1871

LES RUINES DE PARIS

Le courage nous manque pour commenter les lamentables nouvelles qui nous arrivent.

Les ruines s'amoncellent à Paris. De leur dernier repaire, les insurgés lancent sur la ville des bombes à pétrole, répandent l'incendie, brûlant non seulement les édifices publics, mais les maisons.

L'armée de la délivrance se dispose à les traquer comme des bêtes fauves. Ce qui nous fait craindre que de nouveaux massacres de Septembre, aient été commis, que les otages aient été tués.

M. Picard, ministre de l'intérieur, a déclaré qu'il n'avait rien à dire sur les otages.

Cette déclaration nous a fait froid au cœur.

Hélas ! hélas ! Paris est anéanti, et ce sont des Français qui accomplissent cette monstrueuse exécution devant laquelle ont reculé les hordes d'Attila et les soldats de Bismarck !

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 26 mai, 10 h., matin.

L'insurrection a été domptée, cette nuit, dans le quartier Mouffetard.

Les insurgés sont actuellement acculés à Belleville et aux buttes Chaumont, d'où ils continuent à lancer des bombes à pétrole sur tout Paris, occasionnant de nouveaux incendies.

Les monuments détruits sont :

- Les Tuileries ;
- Le ministère des finances ;
- La préfecture de police ;
- La Cour des comptes ;
- Le palais de la Légion-d'Honneur ;
- La caserne du quai d'Orsay ;
- L'hôtel-de-Ville ;
- Le Mont-de-Piété.

Parmi les monuments sauvés sont : le ministère de la marine (place de la Concorde) ; de l'intérieur (place Beauveau) ; des affaires étrangères (quai d'Orsay) ; de l'Agriculture (rue de Grenelle-Saint-Germain) ; le Panthéon, la Sainte-Chapelle, l'école des Beaux-Arts, la Banque de France, le Crédit Foncier.

Les églises sont généralement sauvées.

Parmi les chefs de l'insurrection fusillés, on cite : Jules Vallès, Amoureux, Brunet, Raoul Rigault, Parisel, Dombrowski, Lefrançais, Boussquet.

L'arrestation de Félix Pyat, Delescluze, Cluseret, n'est pas confirmée.

On ignore encore le sort de Mgr Darboy, archevêque de Paris, et des autres otages.

Le bruit court qu'ils seraient sauvés.

On assure que le maréchal Mac-Mahon a adressé aux insurgés une dernière sommation.

Tous ceux qui seront pris les armes à la main seront désormais fusillés.

Versailles, 26 mai, midi.

Les nouvelles de Paris du 26, sept heures du matin, sont les suivantes : Les insurgés occupaient encore Bercy, la place de la Bastille, Charonne, Belleville, Ménilmontant, la Villette.

Nos troupes se sont emparées hier de la prison de Mazas, des gares des chemins de fer de Lyon et d'Orléans.

Les insurgés avaient transféré les otages de Mazas à la prison de la Roquette. (Cette prison, on le sait, est située au bas de la montagne du Père-Lachaise).

Nos troupes ont attaqué la Bastille, ce matin.

Les insurgés ont fait sauter le fort d'Ivry, après l'avoir évacué.

L'ARMÉE DANS PARIS

Correspondances télégraphiques

Versailles, 25 mai, soir.

Le fort de Bicêtre est occupé par nos troupes.

On assure que Raoul Rigault a été fusillé dans la matinée.

Une épaisse fumée couvre toujours Paris et fait craindre de nouveaux incendies.

Communication à l'Assemblée

Versailles, 25 mai 1871.

M. Picard, ministre de l'intérieur,

communiqua cette dépêche du général Cisse, datée de deux heures :

« Le fort de Montrouge, la redoute des Hautes-Bruyères sont à nous ; les forts de Bicêtre et d'Ivry vont être sommés de se rendre.

« Nous sommes maîtres du Panthéon et de la halle au vin.

« Il ne reste plus que la barrière d'Italie pour laquelle nous prenons les mesures nécessaires.

« En attendant, resserrez le blocus ; ne laissez passer personne. »

M. Picard, après sa lecture, dit que ce télégramme explique la nécessité de restreindre les laissez-passer.

« Il existe encore, dit-il, un foyer de résistance.

« Le Mont-Valérien signale de nouveaux incendies.

« Nous pensons toucher à la fin de la lutte. »

M. Picard ajoute qu'un appel a été fait aux départements qui y ont répondu.

Déjà de nombreux pompiers sont arrivés.

Relativement à la question des otages, M. Picard regrette de ne pouvoir en parler ; il n'a rien à dire. (Sensation.)

En descendant de la tribune, M. Picard reçoit une autre dépêche dont il donne aussitôt lecture ; la voici :

« Nous occupons le fort de Bicêtre.

« Le bruit court à Paris que les buttes Chaumont sont occupées par nos troupes. »

On sait que de ce point de résistance les insurgés faisaient pleuvoir des obus à pétrole sur nos troupes.

Le ministre répète, en terminant, que l'insurrection paraît forcée dans ses derniers retranchements.

Les Puissances étrangères

Bruxelles, 25 mai 1871.

A la Chambre des représentants, M. Dumortier interpelle le gouvernement relativement aux événements de Paris.

M. d'Anethan, lui répondant, félicite la presse belge de son unanimité à flétrir la conduite des insurgés.

Il dit que le gouvernement est armé de pouvoirs suffisants pour arrêter aux frontières les misérables auteurs des horreurs commises à Paris. Il ajoute que le gouvernement ne peut pas considérer comme réfugiés politi-

ques des hommes que le crime souille et que le châtement doit atteindre.

Le gouvernement agira avec fermeté. (Applaudissements.)

Londres, 25 mai 1871.

A la Chambre des Communes, lord Peel propose que la Chambre exprime ses sympathies pour la France.

Lord Gladstone dit qu'il ne peut pas trouver de termes pour exprimer ce qu'il ressent ; il est sûr que la Chambre est prête à s'associer à toute action pour améliorer la situation.

NUIT DU 23 AU 24

L'Incendie aux Tuileries

Dix heures du soir. — Une batterie d'artillerie vient se placer en avant de l'Arc-de-Triomphe pour balayer la terrasse des Tuileries. L'avenue des Champs-Élysées est sombre ; on n'entend que le crépitement de la fusillade et le ricochet des balles sur les murs et les pavés. Des ombres silencieuses vous arrêtent à chaque pas, au cri du qui vive réglementaire. Paris s'effondre.

Minuit. — L'incendie s'accroît du côté de la rue Royale et de la rue de Lille. De nombreuses flammèches s'élèvent dans les airs. Lueurs sinistres au milieu d'une situation plus sinistre encore. La batterie de l'Arc-de-Triomphe commence son feu sur les Tuileries.

Deux heures du matin. — Des lueurs rouges commencent à se montrer aux fenêtres du palais des Tuileries. Les flammes s'élancent bientôt à travers les fenêtres et viennent lécher les murailles de l'ex-palais des rois de France.

Le spectacle est horrible ; de la Madeleine à Saint-Thomas-d'Aquin, rien qu'une longue bande de fumée noire, coupée de temps à autre par des langues de feu immenses.

Cinq heures du matin. — La lutte continue ; les Tuileries ne paraissent pas encore abandonnées ; on entend le bruit qui fait l'effondrement des parquets dans l'intérieur du vaste bâtiment. Le feu s'étend jusqu'à la place Vendôme. C'est l'hôtel de l'état-major de la place, qui brûle à son tour.

Les balles sifflent encore près de l'Arc-de-Triomphe, balles égarées sans doute.

LA JOURNÉE DU 24 MAI

Sept heures du matin. — Le pavillon de Marsan est en flammes ; de celui-ci au pavillon de Flore, il n'y a plus que des murs calcinés, le dôme du pavillon de l'Horloge s'est écroulé ; le pavillon de Flore paraît encore intact, quoiqu'une fumée épaisse paraisse s'élever des appartements de M. le

Feuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

XXIII

Vivonne répondit presque en souriant :

— Je n'ai jamais rien dit de semblable, monsieur. On vous a trompé... Vous vous trompez.

Hospenthal, qui s'était assis, se releva comme pour déclarer l'honneur satisfait, la séance close.

— Pardon, fit Cavaglia ; je désirerais cette déclaration par écrit.

— Par écrit ! se récria l'ancien colonel des Suisses de la garde. Comment ! quoi !... la parole de mon gendre ne vous suffit pas ?... Ah ça ! mon cher monsieur, de quel droit portez-vous un nom italien ? C'est une que-

relle d'Allemand que vous venez chercher là !

Mais Vivonne, très-simplement, presque avec douceur :

— Je ne m'y refuse pas... Calmez-vous, monsieur le comte. Puisque c'est faux, pourquoi ne pas le reconnaître ? Ce sera pour monsieur comme un certificat. Il n'y a honte qu'à mentir.

— Ah ! fit Sigismont tout ébahi.

Et, pour se remettre sans doute, il se passa vivement les mains sur les oreilles. On sait combien, à s'échauffer, elles étaient promptes.

Henriette, immobile et muette, suivait avec anxiété tous les détails de cette scène.

Cependant Vivonne s'était assis, il écrivait.

Cavaglia, avançant la tête, suivant des yeux la plume, cherchait à deviner, sinon à lire.

Arrêtant tout à coup le marquis, qui allait signer :

— Cela ne me suffit pas... pardon !

— Hon ! gronda le comte, qu'est-

ce à dire... que vous faudrait-il encore ?...

— Une expression de regret... des excuses.

— Jour de Dieu ! s'écria Sigismont, bondissant.

Vivonne répondit, — sans s'émouvoir encore, — mais avec une grande noblesse, une grande dignité :

— Des excuses !... Mais à propos de quoi ? puisque je déclare, par l'écrit lui-même, que cette prétendue calomnie n'est qu'une imposture... inventée par quelque misérable qui ne mérite même pas qu'on l'écrase du talon. Je refuse.

Cavaglia eut un mouvement de rage. Il avait compris.

D'autre part, Sigismont lui montrait la porte.

— Monsieur le marquis de Vivonne, cria Cavaglia de sa voix stridente, est-ce que vous refusez aussi de vous battre ?

— Avec vous ? Je croyais vous l'avoir dit, répliqua dédaigneusement Vivonne.

— Vous ne voulez pas ?

— Non.

— Corbeuf ! ne put se défendre d'éclater le comte. Mais que dites vous donc là, mon gendre ? Moi, je ne suis qu'un vieux coq ; mais quiconque me marche sur l'ergot, je lui donne du bec !

Et, se redressant tout contre l'insulteur, il semblait lui dire : En voulez-vous ?

— Pardon, dit Cavaglia, c'est de monsieur le marquis que j'exige une réparation par les armes... Il me la faut... je la veux !

En accentuant cette sommation, il regardait Henriette et semblait lui dire : Songez à votre enfant ! consentez à me suivre ! il regardait Vivonne et semblait lui dire : Cédez, ou tout se découvre ; il y va de l'honneur de la marquise !

Vivonne se souvenait de sa promesse, il répondit :

— Je ne veux pas.

— Oh ! oh ! ricana sourdement Ro-

général Fleury et l'ex-salle du Trône. On se bat avec furie dans le faubourg Saint-Germain jusqu'à Vaugirard ; ce sont les barricades de la rue Cherche-Midi qu'on attaque en ce moment. Les insurgés sont repoussés successivement des points qu'ils occupent et qu'ils défendent avec acharnement.

Dix heures. — Les Tuileries ne sont plus qu'un monceau de cendres. Les insurgés, afin d'activer l'incendie allumé par eux en quittant le palais, avaient enduit de pétrole les murs et les boiseries. Aussi le feu a-t-il dévoré tout l'édifice en peu de temps.

Les efforts les plus grands se seraient portés du côté du Louvre, que l'on cherche à préserver par tous les moyens possibles. On nous a fait espérer que le feu n'a pas pris de ce côté toute l'intensité qu'il avait sur l'aile des Tuileries qui regarde le Pont-Royal, et sur tous les bâtiments du centre, dont on nous raconte qu'il ne reste plus debout que les gros murs.

Le général Ladmirault quitte avec son état-major la rue Pauquet et va installer à Montmartre son quartier-général.

Le général Vinoy est toujours à l'avenue d'Antin.

Le maréchal Mac-Mahon reste au Trocadéro dans la rue Vineuse.

Vers midi, M. Thiers, accompagné de M. Jules Simon, passait en voiture dans la Grande-Rue de Passy. Escorté par des gendarmes à cheval, M. le chef du Pouvoir exécutif se dirigeait vers le Trocadéro.

Le général Clinchamp a fait demander à Versailles des pièces de marine, afin d'armer la lutte Montmartre, et de tirer sur Belleville, d'où les insurgés font sur lui un feu très-vif.

Le maréchal Mac-Mahon vient de faire prévenir les habitants de Belleville et les quartiers limitrophes, que s'ils ne se rendent pas immédiatement, il va faire tirer à boulets rouges sur tout le quartier.

Espérons que cet énergique appel va être le signal de la fin des opérations de ce côté.

LA GUERRE DES RUES.

La barricade qui défendait les abords de la rue Royale était énergiquement défendue par une bande importante d'insurgés. Plusieurs canons et mitrailleuses étaient placés dans les embrasures et tiraient à pleine volée sur la place de la Concorde.

Pour éviter une inutile effusion de sang, on fit un mouvement tournant par la rue Boissy-d'Anglas, les jardins qui la bordent, ainsi que ceux qui dépendent des grands hôtels du faubourg Saint-Honoré.

En même temps un corps de troupes descendait par le boulevard Haussmann, le boulevard Malesherbes et la rue Tronchet.

Les insurgés, pris à revers, s'enfuirent du côté de la Madeleine et s'y retranchèrent, voyant leur retraite coupée. Mais les marins et les soldats se précipitèrent à leur suite, les portes qu'ils barricadaient furent forcées ; et on pénétra à leur suite dans l'édifice.

Le combat fut acharné ; irrités des désastres dont les misérables qui luttaient avec eux

étaient la cause, et de la mort d'un certain nombre d'entre eux, les soldats ne s'arrêtaient que lorsque tous furent tués, la plupart à coups de baïonnette. Aucun des insurgés ne sortit vivant de l'église de la Madeleine.

Nous ne pouvons préciser le chiffre des morts, mais il y en a, nous assure-t-on, plusieurs centaines.

Les magasins du Printemps, situés à l'intersection du boulevard Haussmann et de la rue Tronchet, ont été le théâtre d'une lutte des plus violentes. Les insurgés s'étaient barricadés dans la maison qui fait face aux trois grandes avenues qui arrivent au carrefour. Il a fallu tourner par les petites rues et saper l'intérieur des maisons attenantes pour en devenir maîtres. Ici encore, comme sur tous les points où la lutte est violente, on a fait bien peu de prisonniers.

Après une lutte très-violente dans la rue Montmartre et aux environs de Saint-Eustache, l'insurrection a été forcée d'évacuer totalement le vaste périmètre des Halles.

On faisait courir le bruit qu'une des effrayantes détonations entendues à Versailles vers deux heures provenait de l'explosion des poudres contenues dans les caves du Panthéon, et que ce monument était par suite dans un état déplorable.

En ce moment, il n'y a plus que des groupes d'insurgés luttant çà et là sans point d'attache sérieux et sans ralliement possible.

L'insurrection paraît écrasée définitivement, mais les pertes et les dommages sont incalculables.

Ce qu'il restait hier soir d'insurgés décidés à combattre, s'étaient réfugiés sur les hauteurs de Belleville et aux Buttes-Chaumont, où nos soldats les poursuivaient. Acculés aux fortifications il ne leur restait plus d'espoir d'échapper au châtement de leurs crimes.

L'aide de la garde nationale.

On lit dans le Journal officiel : Dès les premiers pas de l'armée dans Paris, et malgré la difficulté presque absolue des communications, un grand nombre de gardes nationaux sont venus joindre leurs efforts à ceux de nos soldats. Des détachements des 15e et 16e bataillons, dépendant du 7e arrondissement, ont pris part à l'action et se sont mis spontanément sous la direction du général commandant les opérations militaires. Ils ont attaqué deux barricades situées rue de Grenelle-Saint-Germain. Au nombre des blessés se trouve le commandant Durouchoux.

PARIS EN FEU

Voici, autant qu'il nous est permis de l'affirmer, dans le désordre avec lequel les nouvelles nous sont transmises, la liste des monuments qui sont brûlés, ou qui brûlent en ce moment : les Tuileries, la bibliothèque du Louvre, l'Hôtel-de-Ville, le Ministère des finances, ainsi que les grands hôtels placés entre la rue d'Alger, toute la partie gauche (numéros impairs de la rue Royale, entre la rue Saint-Honoré et la Madeleine, les numéros 24 et 26 de la même

rue, la Préfecture de Police, le Palais-Royal depuis la Place jusqu'à la cour qui prend la galerie d'Orléans, le palais du Luxembourg, la Sainte-Chapelle, le conseil d'Etat et la Cour des comptes, la chancellerie de la Légion-d'Honneur, la caserne du quai d'Orsay, dont les flammes menacent la Caisse des dépôts et consignations, et enfin, plusieurs hôtels du faubourg Saint-Germain.

Dans tous les monuments incendiés, il y avait des dépôts de pétrole et des mèches. Presque partout le feu a été mis par des femmes.

Le spectacle des quartiers qui avoisinent les Tuileries et le Louvre est épouvantable. Tandis que la partie saine de la population se dévoue pour éteindre le feu, les soldats se battent contre l'insurrection ; le bruit d'explosions se mêle à celui de la mousqueterie. Il n'y a qu'un cri contre les barbares qui réalisent les odieux projets devant la réalisation desquels, dans Rome révolutionnée, Catilina avait reculé.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, on a entendu une explosion formidable. C'était l'Hôtel de-Ville, que les insurgés venaient de faire sauter avant de l'abandonner. Une partie seulement aurait été détruite par la mine ; le reste a été dévoré par les flammes.

M. le comte d'Haussonville, nous dit-on, était parti pour aller à Paris voir dans quel état se trouvait son magnifique hôtel, qui, on le sait, occupe tout l'espace entre la rue de Bourgogne et le square Sainte-Clotilde ; il n'a pu parvenir jusque là, arrêté par l'incendie que les insurgés ont allumé dans les bâtiments de l'Intendance, et de l'hôtel du ministère de la guerre, qui lui font face.

Hier, à midi, une incroyable quantité de morceaux de papiers brûlés, portés par le vent, tombaient sur la terrasse Saint-Germain, sur la forêt et dans tous les environs. Sur la route de Poissy, principalement, on voyait voltiger une quantité considérable de ces flammèches.

Comme cela arrive après la crémation des papiers imprimés, on pouvait lire sur beaucoup de ces fragments des titres, des têtes et même des lignes entières.

Parmi ceux que nous avons pu voir, nous en avons remarqué trois ou quatre, dont voici les textes :

Direction des domaines

PALAIS DE JUSTICE

ARRET

Plus loin, nous avons lu des fragments d'une proclamation à l'armée, remontant à une époque déjà éloignée :

Chose plus grave, on a aussi trouvé un de ces morceaux de papiers, qui n'était autre chose qu'un talon d'obligation de la Ville de Paris.

On lisait clairement le chiffre de l'obligation.

Au milieu de tous ces fragments de papier, on en voyait d'absolument inutiles, et qui ne pouvaient fournir la moindre indication.

LES POMPIERS AUXILIAIRES

Les maires des localités environnantes

ont reçu, du ministre de l'intérieur, la dépêche suivante :

« Le 24 mai 1871, 8 h. 50 m., n. itin. Urgent.

« Intérieur à maires : Sèvres, Meudon, Saint-Germain, Rueil.

« Insurrection vaincue à Paris se venge par l'incendie. Réunissez d'urgence les pompiers de votre commune et faites-les venir à Paris.

Rendez-vous au Trocadéro, avec pompes et costumes de feu. Mettez-vous à la disposition du maréchal Mac-Mahon. Prévenez-moi télégraphiquement. »

Les corps de pompiers ont répondu avec le plus méritoire empressement à l'appel fait à leur concours par le ministre de l'intérieur dans la dépêche que nous reproduisons.

Non-seulement les pompiers de toutes les villes environnant Paris étaient allés se grouper au Trocadéro, mais les pompiers des départements de l'Eure et d'Eure-et-Loire, étaient arrivés à Versailles vers deux heures.

Ces braves sauveteurs ont été tout de suite dirigés vers le Trocadéro.

DANS PARIS

Un ordre formel et absolu du maréchal Mac-Mahon interdit l'entrée et la sortie de Paris à toute personne même munie d'un laissez-passer.

Les insurgés ont envoyé sur nos troupes un très-grand nombre de bombes au pétrole, qui leur ont fait d'affreuses blessures et ont mis le feu à plusieurs maisons.

Des ordres ont été donnés pour fermer toutes les conduites de gaz de Paris afin d'éviter les explosions qui pourraient se produire à nouveau.

Malgré ces précautions, deux formidables détonations ont eu lieu, hier, vers deux heures, à Paris.

De hauts fonctionnaires du ministère des finances sont partis hier pour réorganiser les services et constater par eux-mêmes les dévastations commises par les insurgés.

Lorsqu'avant-hier nos soldats sont entrés au Palais-Bourbon, l'état-major du général Bergeret était à table. Dans l'appartement qu'occupait autrefois le chef du cabinet du président du Corps législatif, le couvert était mis. Un plat d'asperges est resté intact sur la nappe. Les employés de la Chambre qui avaient laissé leur argenterie chez eux ne l'y retrouveront pas. Elle a été volée par les soldats de la Commune. La bibliothèque est intacte. Les gardes nationaux blessés sont dans les caves du palais.

Nous avons pu nous procurer encore un des derniers journaux communaux qui ait paru, le Paris Libre.

Cette immonde feuille, qui a vécu de dénonciations, d'excitations au crime, de romans honteux, mentait encore lundi soir et prétendait que nos troupes n'étaient vraiment pas maîtresses du rempart, quand depuis vingt-quatre heures, elles étaient dans Paris.

Elle ajoutait que, même dans le cas où

dolphe, je saurai bien vous y contraindre. Il est de ces outrages.

— Je vous en défie, répliqua Vivonne.

Ce calme exaspéra l'Italien. Ses traits se contractèrent. D'une main convulsive, il dégainait l'autre.

Peindre l'étonnement du vieux comte serait impossible. Muet, les yeux tout grands ouverts, la bouche béante, il se transformait en statue.

Cavaglia reprit en se rapprochant de Vivonne :

— Ah ça ! monsieur, vous avez donc bien peur de moi ?... je le proclamerais partout...

— On ne vous croira pas, répondit Vivonne avec une sincérité superbe.

Et cependant, sous ce sanglant sarcasme, il pâlisait.

Rodolphe était livide, il continua :

— Je dirai que vous êtes le dernier des misérables.

— Soit !

Co que devait souffrir cet homme de cœur, ce gentilhomme, ce cheva-

lier, c'était horrible. Mais il regardait Henriette. A chaque nouvelle torture, elle lui disait du regard :

— Merci !... je vous comprends, moi... je vous admire... merci pour la mère ! merci pour l'enfant !... Je ne la reverrais plus... il la tuerait !

— Je dirai que vous êtes un faux brave, poursuivit Cavaglia.

— Soit !

— Un lâche !

Vivonne eut un rugissement de lion blessé. Il s'élançait... Mais Henriette joignit les mains ; il s'arrêta, se dompta, répondit :

— A votre aise !

— Lâche ! lâche ! répéta l'Italien, le visage tout prêt de son visage, les yeux dans ses yeux.

Vivonne lui rit au nez. Dans ce rire, il y avait un tel mépris, une telle supériorité, que l'insulteur, ce n'était plus Cavaglia, c'était Vivonne.

Rodolphe, affolé par sa fougueuse nature, le souffleta du lambeau de gant qu'il déchirait.

Un soufflet ! c'était un soufflet !

Comme foudroyé, Vivonne tomba sur un siège, en se voilant le visage de ses deux mains.

Henriette bondit vers lui, s'empara de la main qui cachait la joue frappée, écarta cette main, et sur cette joue, mit tout son cœur dans un baiser.

Puis, bravant Cavaglia, frère de Vivonne :

— Je l'aime !

Rage de Rodolphe, transport de Vivonne, sublimité d'Henriette, ahurissement de Sigismond, je ne vous décrirai pas.

Le premier qui revint à lui, ce fut le comte d'Hospenthal. Il ne chercha même pas à comprendre. Il ne vit qu'une chose : on allait se battre. Il courut vers une panoplie, décrocha deux épées, les posa sur la table :

— Enfin !

Puis, comme Vivonne semblait encore refuser du geste :

— Mais comment...

Henriette se chargea de lui tout expliquer.

— Mon père, on m'a volé ma fille...

c'est ce misérable !... il nous tient tous les deux sous sa menace... il la tuerait...

— Non ! se récria Cavaglia, non ! mais vous ne la reverrez jamais !

— Tu mens ! répondit Yambo ; la voici !

Il arrivait ; il tenait, il montrait Emmeline.

Henriette se précipita vers son enfant... mais recula, épouvantée de sa pâleur. Sur ce pauvre petit visage, la mort ! Eclairée par l'instinct maternel, elle comprit tout. Prompte comme la lionne vengeant ses petits, elle se retourna, rencontra du regard deux épées, en mit une dans la main de Vivonne, et lui désignant Cavaglia :

— Tiens !... va le tuer !

Charles DESLYS.

(La suite à demain.)

nos soldats seraient entrés, la victoire des insurgés n'en serait pas moins complète. La victoire de l'incendie sur les monuments de la France. Ce même journal contenait une des dernières proclamations du chef des Peaux-Rouges, le sieur Delescluze, qui appelait aux armes ce qui lui restait d'assassins à sa solde.

Contre toutes les prévisions, la lutte à l'intérieur de Paris est acharnée, sans merci. Les chefs ont disparu pour la plupart; mais, soit qu'ils ignorent, soit qu'ils aient été affolés par la terreur, les fédérés se battent avec la rage du désespoir. Paris, nous dit une personne, qui a assisté à ces horribles scènes, Paris est rouge de sang et couvert de ruines !...

LES OTAGES

On conçoit, au moment où nous écrivons, les plus grandes inquiétudes sur le sort des otages de la Commune, dont on ne sait jusqu'ici rien de positif. On nous assure cependant que nos soldats ont pénétré dans plusieurs prisons, et ont délivré un grand nombre de prêtres et de religieuses.

TUÉS, PRISONNIERS, ÉCHAPPÉS

Versailles, 24 mai 1871.

Nos soldats ont encore arrêté hier un certain nombre de gardes nationaux qui répandaient du pétrole et des huiles inflammables dans les quartiers où l'insurrection est déjà vaincue.

Ces individus s'étaient munis de brassards tricolores, afin de mettre à exécution leur dessein criminel. Ils ont été immédiatement passés par les armes.

Nos soldats, en entrant dans le ministère de la marine, ont trouvé huit insurgés occupés à répandre sur les parquets de l'huile de pétrole.

Ces bandits ont été immédiatement traités dans la rue Royale et fusillés.

Jusqu'ici, parmi les membres de la Commune, il n'y a que Billioray qui ait été tué.

Mais les prisonniers sont en assez grand nombre.

Voici les renseignements qui nous parviennent, nous ne les publions, toutefois, que sous réserves :

Un ouvrier mécanicien aurait, nous assure-t-on, reconnu le général Cluseret parmi les prisonniers amenés dans la journée d'avant-hier.

Amoureux, le fameux ouvrier chapelier, qui s'était acquis, sous l'empire, une si triste notoriété dans les réunions publiques, et qui était un des membres les plus actifs de la Commune, aurait été, nous dit-on, reconnu parmi les prisonniers amenés à Versailles.

On a amené, vers quatre heures, à la Grande-Prévôté, deux individus arrêtés par la gendarmerie au moment où ils sortaient de Paris. Les deux prisonniers avaient les cheveux fraîchement rasés comme s'ils eussent voulu changer leur physionomie.

Dans les groupes on citait le nom de Ranvier, membre de la Commune.

Eudes, l'un des généraux de l'insurrection, aurait également été fait prisonnier.

On nous raconte le détail suivant sur la capture d'Assy :

Ce personnage, se voyant pris, déclara qu'il était un chef important et qu'il ne pouvait se faire connaître qu'à un général qui, naturellement, en entendant son nom, ordonna de le faire surveiller avec plus de soin encore que les autres prisonniers.

D'après certains renseignements qui sont parvenus hier à Versailles, vers quatre heures et demie, M. Delescluze aurait été arrêté à Villiers-le-Bel.

Parmi les prisonniers amenés des Bati-gnolles, une colonne de trois cents individus environ. — figurait Mégy.

Mégy avait conservé son képi de chef de légion. Il paraissait calme et même indifférent.

Il était placé en tête de la colonne, entre deux lanciers, le revolver au poing.

Napoléon Gaillard et son fils, qui ont été

amenés avant-hier à Versailles, se trouvent actuellement internés dans les bâtiments du manège, à Saint-Cyr.

Les convois de prisonniers qui arrivent depuis hier à Versailles ont une physionomie particulière.

Il s'y trouve fort peu de belligérants, et en revanche bon nombre d'individus ramassés dans les rues au moment où nos soldats y pénétraient.

On a amené aujourd'hui encore à Versailles un grand nombre de prisonniers.

Parmi eux se trouvaient beaucoup de femmes, qui ont été prises au moment où elles mettaient le feu aux maisons.

C'est d'ailleurs là le rôle que les chefs de l'insurrection leur avaient assigné dans cet abominable drame.

Une particularité a diversément impressionné les assistants. Une jeune fille, âgée de quatorze ans à peine, à l'œil humble et modeste, suivait son père, vieillard à la figure rude et énergique, qui paraissait avoir été blessé au bras. Elle marchait à une distance de dix à douze pas de la colonne des prisonniers, attirant l'attention de tout le monde.

Des prisonniers qui arrivent à Versailles, il est fait soigneusement le triage. On en met un grand nombre en liberté. On garde tous les repris de justice et tous ceux qui, paraissent avoir, de près ou de loin, pactisé avec la Commune.

D'après une dépêche de Bruxelles, datée du 23 mai, le bruit court que les citoyens Félix Pyat et Paschal Grousset sont arrivés dans cette ville. Si le fait est vrai, nous espérons que le gouvernement belge ne refusera pas leur extradition.

On disait hier soir que le citoyen Vallés, qui était trop insolent pour ne pas être lâché, s'est, jusqu'ici, prudemment dérobé aux recherches dont il était l'objet, et qu'on ne l'a pas vu à l'Hôtel-de-Ville ni ailleurs depuis dimanche.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE autorisée pour toute la France POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

Le BILLET 25 CENTIMES Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces) Nombreux lots : 5,000 f., 3,000 f., 2,000, etc. CLÔTURE, 30 juin; suivie du TIRAGE BILLETS chez tous libraires, débitants de tabac et toutes les personnes favorisant ce but patriotique. Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

LES PARTIS DANS L'ASSEMBLÉE

Nous empruntons à l'agence Havas, à laquelle nous en laissons l'entière responsabilité, les renseignements qu'on va lire sur les réunions parlementaires.

La réunion dite des Réservoirs, parce qu'elle tient ses séances à l'hôtel des Réservoirs, comprend tous les membres de la droite et quelques députés considérés comme orléanistes. Elle est présidée actuellement par M. Masson. On nous assure qu'un certain nombre de ses membres l'ont quittée depuis la récente lettre du comte de Chambord. Cette réunion peut disposer, selon les questions, de 150 à 200 voix.

La réunion de la gauche républicaine se tient à la salle du Jeu-de-Paume. Ses principaux membres sont : Emmanuel Arago, Vic or Lefranc, etc. Son attitude tend à devenir de plus en plus modérée et favorable à la nuance que représente M. Thiers. La gauche républicaine, avec l'appoint de l'extrême gauche, peut disposer de 130 à 158 voix.

La réunion Féray, qui correspond à peu près à l'ancien centre gauche, et qui veut avant tout le statu quo, mais avec une disposition plutôt favorable qu'hostile à la forme républicaine, comprend des hommes tels que MM. Vitet, de Maleville, Jules de Lasteyrie, Martel, Rivet, etc. Elle tient ses réunions rue de la Paroisse, 18. C'est elle qui, en opposant un obstacle invincible aux exagérations de la droite, comme aux intemperances de l'extrême gauche, en tenant, avec autant de fermeté que de constance, le rôle de modérateur entre les partis extrêmes, a donné à l'assemblée actuelle ce cachet de prudence et de modération qui sera son plus beau titre de gloire.

A la réunion Féray se rattachent deux réunions d'une moindre importance, mais

plus accentuée, l'une dans le sens orléaniste, sous la présidence de M. Saint-Marc Girardin, l'autre dans le sens républicain, sous la présidence du comte Rampont.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 24 mai.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

On s'entretient des désastres de Paris; on parle aussi d'interpellations qui seraient adressées au gouvernement au sujet de M. Ferry.

M. l'amiral La Roncière Le Noury. — En présence des dernières nouvelles qui nous arrivent, en présence d'événements sans précédents dans l'histoire, et qui saisissent nos cœurs de douleur, je demande qu'il n'y ait pas de séance aujourd'hui. (Mouvements divers, protestations.)

Si le gouvernement a des communications à nous faire, nous les accueillerons avec reconnaissance; mais quant à nous occuper des affaires à l'ordre du jour, je déclare que je ne me sens pas, pour mon compte, le calme d'esprit nécessaire pour les discuter. (Oui, oui! Non, non!)

Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de nous retirer dans nos demeures et d'y pleurer sur les malheurs de la patrie. (Mouvements divers.) Restons en permanence, si vous le jugez bon, mais n'ayons pas de séance; serrons-nous autour du gouvernement pour lui inspirer, au besoin, des déterminations viriles.

La motion n'est point appuyée. M. D'harrel (mouvement). — Je suis plein de confiance dans les mesures que nous conseillera M. le chef du pouvoir exécutif, néanmoins (attention), lorsque nous lui avons confié le pouvoir, il nous a promis d'écouter les conseils de cette Assemblée et nous a promis de les suivre.

Je demanderai donc à M. le chef du pouvoir exécutif, si toutefois il n'y a pas d'indiscrétion à le faire, quelle décision il compte prendre à l'égard de l'administration de la ville de Paris.

M. Thiers — Je suis prêt à donner à l'Assemblée toutes les explications qu'elle pourra désirer, et je la prie de croire que je n'avais pas besoin d'y être provoqué pour les lui donner.

Je me suis rendu ce matin à Paris, je suis trop troublé de tout ce que j'ai vu pour vous en faire le récit, car je suis inconsolable moi-même. Et pourtant je vous dois l'affreuse vérité. (L'émotion force l'orateur à s'interrompre.)

Ce que je dois vous dire avant tout, c'est que le drapeau tricolore flotte sur la plus grande partie de Paris. La destruction odieuse, abominable, sans précédent dans l'histoire, à laquelle nous venons d'assister est œuvre de scélérats qui ont prétendu un instant dominer la France. (Approbation.)

Hier, nos troupes étaient arrivées à la Madeleine, à l'Opéra; elles occupaient les hauteurs de Montmartre, elles se sont avancées sur la place Vendôme, les Tuileries, le Louvre.

Sur la rive gauche de la Seine, le général Cissey s'était rendu maître de la presque totalité des quartiers de la rive gauche.

Les généraux ont dû alors accorder un peu de repos aux troupes, qui toute la nuit précédente étaient restées sous les armes et qui tout le jour avaient combattu. On dut renvoyer au jour la suite des opérations.

Les personnes qui ont quelque connaissance des opérations militaires comprendront qu'il ne pouvait en être autrement. Et, d'ailleurs, quoi qu'on eût fait, on ne pouvait empêcher les effroyables malheurs qui devaient se produire; car ces misérables avaient le projet dès longtemps arrêté de faire de Paris une ruine immense, au cas où ils ne réussiraient pas dans leurs projets.

Ils ont livré aux flammes le ministère des finances, les Tuileries (Mouvement d'horreur), le palais d'Orsay, où siégeait le conseil d'Etat, la cour des comptes.

On ne pouvait rien, car l'insurrection s'était retranchée derrière des barricades inabordables et garnie d'une forte artillerie. Au surplus, c'est au moyen du pétrole que les insurgés ont mis le feu.

Ce matin, les généraux ont emporté la place de la Concorde, malgré les fortes défenses qu'on y avait accumulées. Mais les Tuileries — faut-il le dire? — ne sont plus qu'un monceau de cendres. (Exclamations de désespoir.)

Le général Douai s'y est porté avec des troupes pour essayer de couper le feu et

d'arrêter l'incendie; au moment où je quittais Paris, j'emportais la plus forte espérance que le Louvre serait préservé. (Mouvement.)

Le drapeau tricolore flotte sur le Louvre; mais j'ai une nouvelle douleur à vous infliger, malgré moi: l'Hôtel-de-Ville est en flammes. Si cette effroyable insurrection n'est pas encore vaincue, elle le sera ce soir ou demain matin, j'en ai la conviction.

Faut-il maintenant que je réponde à l'interpellation qui vient de m'être faite? (Non! non!) On me demande d'indiquer les moyens que nous comptons employer pour réorganiser.

Le premier de ces moyens est le sang-froid, c'est le calme; le second, c'est l'union. Sans l'union nous ne pourrions que prendre des résolutions contestées, contestables, et puis, il faut attendre au moins que la victoire soit complète, que nos braves soldats aient atteint le but.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que cette victoire a été difficile, très-difficile. Elle a nécessité des efforts héroïques et le talent des meilleurs généraux de la France. Notre armée a, par cette œuvre, conquis la plus grande estime à l'étranger; j'en reçois les témoignages. (Très-bien!) Sachons attendre et ne pas nous livrer à des agitations qui affaibliraient le pouvoir autant que l'armée et l'armée autant que le pouvoir.

L'armée a eu la douleur non pas de combattre, elle y est habituée, mais de combattre sur un sol français des ennemis qui étaient Français. Elle a partagé cette douleur avec nous, qui avons dû lui donner des ordres cruels et qui les avons donnés avec autant de fermeté que de douleur. Après ces résultats obtenus, il ne faudrait peut-être pas être si prompts à critiquer ce que nous faisons. Nous poursuivons la victoire; celle-ci, complètement obtenue, il nous faudra punir les coupables, faire justice la loi à la main, mais une justice implacable (applaudissements); elle doit l'être par les lois, avec les lois.

Nous vous proposons de mettre entre vos mains le droit de grâce; nous vous associerons ainsi à notre responsabilité comme vous associez à la nôtre. (Mouvements divers.) Si vous ne voulez pas la partager avec nous (si si), devant mon pays, devant l'histoire, je la prendrai seul, s'il le faut... mais ce sera à votre refus. (Agitation.)

Je tâche d'apporter la plus grande précision dans tout ce que je vous dis, car je veux agir comme je parle. (Très-bien!) Nous achevons donc notre œuvre. On a dit que nous remettions des armes dans des mains mauvaises. C'est faux. Voici ce qui s'est passé :

On disait que la garde nationale de Paris, — je parle de celle qui gémissait de voir Paris aux mains des forcés, — brûlait de reprendre les armes pour s'associer à la défense de l'ordre.

Nous avions maintes fois reçu, à Versailles, un grand nombre d'officiers, qui se sont transportés hier dans certains quartiers, à Passy, notamment, à la suite de nos troupes, ont fait battre la générale pour appeler aux armes ceux des gardes nationaux qu'ils savaient partager leurs idées.

J'apprends à l'instant ce qui s'est passé, et je viens de donner ordre d'arrêter ce mouvement. (Vive approbation à droite.)

Voici l'explication la plus simple; elle suffit, vous le voyez, à faire tomber des récits dus à l'ignorance des faits.

On a dit aussi que nous avions confié l'administration de la ville de Paris à l'honorable M. Ferry. Cela n'est pas exact, et je vais expliquer ce qui est.

Lorsque vous m'avez fait le cruel honneur de me confier le pouvoir dans ces circonstances terribles, j'ai trouvé l'administration de la ville de Paris vacante; un membre de cette Chambre avait dirigé cette administration avec beaucoup d'intelligence et un grand courage. (Mouvement.) J'en ai été témoin. (Interruptions.)

M. Thiers. — Si l'interruption était plus claire; j'y répondrais. (Non! non!)

Depuis un mois, j'ai offert la préfecture de la Seine aux hommes les plus respectables de mon temps, je comprends qu'ils ne l'aient pas acceptée.

Quant à M. Ferry, il a bien voulu continuer une administration très-difficile. Il nous a donné des indications précieuses et rendu des services; je l'en remercie, et je déclare qu'il n'y a pas, parmi nous, un homme plus ferme, plus résolu. Eh! mon Dieu! je voudrais que vous vissiez Paris et que vous assistiez à ce déplorable spectacle; il n'y a pas une autorité à Paris; le maréchal Ma-Mahor me demandait ce matin de constituer une autorité quelconque.

On ne sait à qui s'adresser; il n'y a ni

police ni garde nationale; il n'y a que l'armée; elle est une force, elle n'est pas un gouvernement. (Approbation.) M. Ferry ne prétend pas être préfet de la Seine, c'est par dévouement qu'il est parti, hier, à Paris. Il faut désarmer la population de Paris. (Très-bien.) Il faut assurer des services indispensables.

Vous savez tout. Nous nous occupons d'appliquer la loi. Nous ne pouvons pas marcher plus vite que les événements.

Quand j'ai quitté Paris, les obus traversaient encore la moitié de la ville. Je suis convaincu que le combat finira ce soir ou demain au plus tard, et que l'insurrection est vaincue pour jamais.

Jamais notre union n'a été plus nécessaire.

Gardez-vous d'ajouter à toutes nos difficultés; elles restent immenses; elles sont plus grandes qu'avant la victoire. (C'est vrai! c'est vrai!) Je comptais un peu sur le repos; j'en désespère maintenant. (Mouvement.)

Répondant à une interruption que nous n'entendons pas, M. Thiers ajoute: Vous pouvez me le rendre! (Mouvement.)

N'ajoutez pas le trouble, je vous en conjure, aux difficultés qui nous entourent; nous éprouvons, croyez-le bien, tout ce que vous éprouvez; personne ne le sent plus que moi; laissons-nous le calme et le repos dont nous avons tous besoin pour agir. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Ceux que ces explications ne satisfaisaient pas, qu'ils le disent. (Applaudissement répétés, surtout à la gauche.)

M. Dahirel se dirige vers la tribune.

Voix nombreuses: — Non! non!

M. Dahirel renonce à la parole.

M. le président. — Consultez la Chambre pour savoir si elle veut continuer la séance.

La Chambre décide que la séance sera levée.

Elle est renvoyée à demain.

LES PRIÈRES PUBLIQUES

Circulaire de Monseigneur l'Archevêque de Lyon et de Vienne au Clergé de son diocèse. Lyon, le 22 mai 1871.

Monsieur le Curé, Nous nous exprimons de vous faire part d'une lettre que nous venons de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Dans cette lettre, M. le ministre nous communique le décret par lequel l'Assemblée nationale demande que des prières solennelles aient lieu, dans toute la France, pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent.

Certes, monsieur le curé, nous n'avons pas attendu jusqu'à cette heure, pour remplir ce devoir, et nous rendons volontiers ce témoignage aux fidèles de notre diocèse que, depuis le commencement de nos rudes épreuves, ils n'ont cessé de supplier la bonté divine de mettre fin à nos malheurs, et qu'ils y ont employé toutes les industries de la piété la plus sincère et la mieux comprise. Nous n'en répondons pas, pour cela, avec moins d'unanimité et de confiance à l'appel de l'Assemblée nationale. Si, pour parler avec un apôtre, la prière du juste est puissante devant Dieu, que ne devons-nous pas espérer que cet acte solennel de foi et de confiance d'une nation tout entière, s'abaissant devant la Majesté divine, pour demander grâce, au nom des intérêts sacrés de l'humanité et de la patrie?

Lettre de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Versailles, 20 mai.

Monseigneur, J'ai l'honneur de communiquer à Votre Grandeur la résolution prise par l'Assemblée nationale, dans séance du 16 mai, et qui est ainsi conçue:

« L'Assemblée nationale, profondément émue des malheurs de la patrie, Décrète:

« Des prières publiques seront demandées, dans toute la France, pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent. »

Bien certaine que, depuis le commencement de la guerre civile, vous n'avez cessé de prier Dieu pour qu'il mette fin à tant de malheurs, l'Assemblée a voulu, Monseigneur, s'associer à vos prières, en vous les demandant par un acte solennel, au nom des intérêts les plus sacrés de l'humanité et de la patrie.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, JULES SIMON.

A cet effet, et pour répondre aux intentions de l'Assemblée nationale, nous avons ordonné et ordonnons:

1° Un Triduum solennel de prières aura lieu dans toutes les églises paroissiales et succursales, et aussi dans les chapelles publiques de notre diocèse, le saint jour de Pentecôte et les jours suivants.

2° Pendant ces trois jours, le Saint-Sacrement sera solennellement exposé, sauf dans les églises où l'on ne pourrait espérer un nombre suffisant d'adorateurs.

3° Au Salut, on chantera le psaume Levavi oculos meos in montes, les Litanies de la très-sainte Vierge, le Tantum ergo et les oraisons de sanctissimo Sacramento, pro pace et de Beati.

Et sera notre présente circulaire lue et publiée, à la messe paroissiale, dimanche prochain, jour de la Pentecôte, dans toutes les églises de notre diocèse.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en N.-S.-J.-C.

JACQUES, arch. de Lyon et de Vienne.

NOUVELLES DE LYON

Hier, vendredi, à une heure, M. le maire de Lyon, assisté de M. le général Bourras, a reçu MM. les officiers des 7e et 16 bataillons de la garde nationale dans les grands appartements de l'Hôtel-de-Ville.

Le soir, le Conseil municipal s'est réuni dans le local ordinaire de ses séances.

A une heure de l'après-midi, il y a eu séance du Conseil de préfecture à l'Hôtel-de-Ville.

Le maire de Lyon, Vu les lois des 16-24 août 1790; Vu les articles 471, 479 et suivants du code pénal;

Considérant que la présence à Lyon et le stationnement dans les rues, places et promenades, de saltimbanques, joueurs d'orgue, musiciens, chanteurs ambulants et mendiants de toute espèce, qui exploitent la charité des passants, de même que le déballage et la vente de marchandises fabriquées sur la voie publique, sont des causes d'embarras pour la circulation et occasionnent des désordres;

Considérant, d'autre part, qu'au mépris des prescriptions de la loi et contrairement aux arrêtés de police, des jeux de hasard sont installés dans les chemins, rues, places et promenades publiques; que ces jeux sont des causes de désordres fréquents et de démoralisation,

Arrête: Art. 1er. — Il est interdit aux saltimbanques, joueurs d'orgue, musiciens ambulants et entrepreneurs de jeux de hasard d'exercer leur industrie dans la ville de Lyon.

Cette interdiction est étendue au déballage et à la vente des marchandises sur la voie publique.

Art. 2. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux, qui seront déferés aux tribunaux compétents.

Art. 3. — Le maire rappelle que, par décret du 19 mai 1855, portant institution d'un dépôt de mendicité départemental, et par arrêté du préfet du Rhône, du 1er mai 1860, la mendicité est interdite dans la ville de Lyon.

Art. 4. — Les adjoints chargés de la voirie et de la police municipale, les officiers de paix, et tous les agents de la force publique, sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché. Lyon, 22 mai 1871.

Un affreux accident est arrivé hier, vendredi, à trois heures, sur la Saône.

Trois jeunes gens se baignaient tout près du pont du Palais-de-Justice, contrairement aux règlements de police.

L'un d'eux, le jeune Thibaud, âgé de 18 ans, demeurant chez ses parents, rue St-Georges, 5, pris d'une crampe subite, a disparu sous la première pile du pont, du côté du quai des Célestins, et, malgré les recherches les plus actives faites immédiatement par des marinières montés sur trois bateaux, son corps n'a pu être retrouvé que trois quarts d'heure après, à cent mètres plus en aval du pont, en face de la rue de Savoie.

Tous les secours qui lui ont été prodigués dans la pharmacie André, place des Célestins, par un médecin du quartier, sont restés sans effet, ce n'était plus qu'un cadavre.

Le corps a été transporté chez un oncle de ce malheureux jeune homme, faute de

pouvoir le transporter chez son père; car, par un hasard étrange, à l'heure même où arrivait l'accident, la mère de la victime accouchait d'un enfant du sexe masculin, et lui annoncer la fatale nouvelle, eût été lui donner la mort.

Comme complément à l'article que nous avons publié hier, en rendant compte du procès fait au Progrès devant le tribunal de police correctionnelle, M. Molière, gérant de ce journal, nous prie de publier les explications suivantes:

« Nous aurons plus tard à répondre d'une série de délits qui nous sont imputés et qui seront déferés à la cour d'assises. Pour le moment, nous n'avons à répondre que d'une simple contravention soulévant il est vrai une question de compétence que le parquet a autant d'intérêt que nous à faire trancher.

« Comme vous l'avez annoncé, l'affaire a été portée pour être plaidée à l'audience de mardi prochain. »

La 3e compagnie du 4e bataillon de la garde nationale (rue Bellecordière), partie de la rue de Lyon et de la place Lévis, vient d'être dissoute et désarmée en vertu d'un ordre du général Bourras, approuvé par le préfet et le maire.

Le désarmement a commencé hier. Cette mesure a été motivée par un acte grave d'indiscipline. Au défilé de la revue du 21 mai, cette compagnie a refusé, en grande partie, d'obéir aux ordres de son capitaine en premier, M. Carre; les insubordonnés ont commis cette infraction avec propos délibéré et avec préméditation.

On nous fait remarquer que dans notre premier compte-rendu de l'exécution de Deloche, nous avons dit que la sentence avait été lue par M. Valentin, et dans le second, par M. Pithon.

C'est la seconde version qui est exacte. Nous nous empressons de rétablir les faits et de rectifier l'erreur involontaire que la rapidité de la transmission des renseignements avait fait commettre à notre correspondant de Riom.

Le 2e conseil de guerre de la 8e division militaire, dans son audience de lundi dernier, jugeait un malheureux père de famille, ancien soldat, qui s'était engagé pour la durée de la guerre, accusé de désertion.

Voici le récit très-bref des faits relevés dans l'instruction.

D..., engagé au 19e d'artillerie, ne tardait pas à abandonner son régiment à la suite de quelques vexations. Il passait en Italie, sous prétexte de recruter un corps franc, puis il revenait en France, à Neufchâteau, son pays, où il s'engageait dans l'avant-garde de la délivrance des Vosges. Il y obtint rapidement le grade de lieutenant, et se distingua par une conduite très-brillante en face de l'ennemi. Au mois de mars, l'avant-garde était licenciée à Chambéry. Il revenait à Neufchâteau, où, à son arrivée, il était arrêté par la gendarmerie, comme déserteur, et ramené à Lyon, pour être déferé au conseil de guerre.

M. le commissaire de la République, Fouquet, a soutenu l'accusation. Il a demandé énergiquement aux juges l'application de la loi, tout en sollicitant leur indulgence. M. Abel Peyret a présenté la défense de l'accusé.

Dans une plaidoirie chaleureuse, Me Peyret a fait ressortir les brillants services de son client, s'il a déserté le régiment, n'a point déserté le champ de bataille, où il a fait bravement son devoir.

Me Peyret a lu au tribunal les lettres déchirantes que la femme de l'accusé lui écrivait pour l'engager à revenir auprès d'elle et à espérer en Dieu, qui toucherait ses juges.

Il a rappelé enfin, non pas sans provoquer une vive émotion dans l'auditoire, que le fils D..., un tout jeune enfant, avait été victime de l'héroïsme de son père et retenu comme otage par les Prussiens.

Le Conseil, après quelques minutes de délibération, a acquitté D... à l'unanimité. — (Journal de Lyon.)

L'avant-dernière nuit, vers deux heures du matin, les sergents de ville de service, place des Terreaux, voulant faire exécuter leur consigne et éloigner les marchandes de boissons, ont été vivement interpellés et injuriés par les gardes nationaux du poste de l'Hôtel-de-Ville, qui prenaient parti pour elles.

Une de celles-ci, se sentant appuyée, a menacé les gardes de leur briser sa cafetière sur la tête.

Tout s'est heureusement terminé sans esclandre, les agents de la force publique s'étant retirés, après avoir fait partir les marchandes.

Nous pensons qu'il y a eu dans cette affaire quelque malentendu, les bons citoyens et les gardes nationaux surtout doivent faciliter et non entraver l'œuvre si délicate de la police.

Mme Praly, concierge de la maison n° 25, rue de Séze, nous prie de faire savoir qu'elle n'a été pour rien dans l'affaire qui s'est passée dans cette rue, et que nous avons racontée hier.

Il a été trouvé sur le bas-port de Vaise, samedi dernier, 20 mai, par M. Couturier, Louis (dit Bourg), demeurant rue Claude-Joseph-Bonnet, impasse Mouchet, 41, un porte-monnaie contenant la somme de 34 francs 30 c.

Cette somme a été déposée au bureau des objets trouvés, au Palais-de-Justice, rue Saint-Jean, à la direction de la sûreté générale, où la personne qui l'a perdue pourra la retrouver.

Il a été perdu dimanche matin, dans le trajet des Terreaux à la gare de Genève, un anneau renfermant une clef Fichet et une clef de bureau.

Prière de les rapporter rue Vieille-Monnaie, 16, chez le concierge.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Voici les noms des dix-sept prévenus qui doivent comparaître devant le 1er conseil de guerre et qui forment la première série des insurgés de Marseille:

- 1° Crémieux (Gaston), avocat. — 2° Etienne, portefaix. — 3° Péliissier (Alphonse), journaliste. — 4° Ducoin, entrepreneur de maçonnerie. — 5° Duclos, menuisier. — 6° Bauche, tailleur d'habits. — 7° Bouchet, ancien substitut. — 8° Novi, gardien de la paix publique. — 9° Gendriaux, gardien de la paix publique. — 10° Hermet, tailleur de pierres. — 11° Nastorg, agent de commerce. — 12° Martin, tailleur de pierres. — 13° Matheron, agent de compagnie d'assurances. — 14° Sorbier, journaliste. — 15° Eberard, instituteur. — 16° Breton, pharmacien. — 17° Chachuat, menuisier en voitures.

Tous ces accusés sont actuellement au fort Saint-Nicolas.

L'illustre auteur du Prêtre, de la Femme et de la Famille et de la Sorcière, M. Michélot, vient d'être frappé d'un transport au cerveau qui a mis ses jours en péril. C'est à Pise, où il s'était retiré depuis quelque temps, que le célèbre penseur a été si gravement frappé. A cette heure, il est en convalescence à Florence, et l'on espère qu'il sera sous peu entièrement rétabli.

Tout le monde a entendu parler de miss Burdet Coutts, qui a la réputation d'être à la fois la célibataire la plus riche et la femme la plus bienfaisante d'Angleterre. Son nom est depuis de longues années mêlé à toutes les œuvres de charité et de moralisation de son pays.

La reine Victoria vient de donner à cette noble femme une marque éblouissante de son estime en la créant pairesse d'Angleterre, sous le titre de « baronne Burdet-Coutts. »

Miss Burdet-Coutts est fille d'un riche banquier de la Cité.

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes. — En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE: Liqueur verte: 7 fr. 50 la bouteille; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. 50 le 1/4 de bouteille. — Liqueur jaune: 6 fr. la bouteille; 3 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. le quart de bouteille. S'ad.: CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 15, Lyon.

CHOCOLAT GENOUD

50, Rue de Lyon, 50 LYON

Les personnes qui désirent échanger des billets de banque contre

de la MONNAIE et des SOUS peuvent s'adresser à la librairie EVRAND, 32, rue de Lyon.

Pour tous les articles non signés: EVRAND. Lyon, imp. P. Mougins-Rusand, rue Steuve, 3.